



PROJET  
NOUVELLE  
UNIVERSITÉ  
À NANTES

# PROJET NOUVELLE UNIVERSITÉ À NANTES

**Groupe de travail**

**« Gouvernance et répartition des compétences »**

Synthèse des positions exprimées lors de la réunion  
consacrée aux instances centrales  
17 avril 2018

[AVRIL 2018]



Les instances centrales de la Nouvelle Université à Nantes doivent être construites avec les futurs membres de ce nouvel établissement : le CHU, l'Inserm et Centrale Nantes.

Dans la logique qui préside à la construction de la Nouvelle Université à Nantes, ces instances auront pour principale mission d'élaborer la stratégie de l'établissement, les pôles étant chargés de la décliner et d'en tirer les conséquences opérationnelles.

Avant même que ce travail soit amorcé avec les membres fondateurs de la Nouvelle Université à Nantes, nous avons souhaité consacrer une réunion du groupe de travail « Gouvernance » de l'Université de Nantes à ce sujet. Sur la base d'un tableau « martyr », les membres de ce groupe ont pu s'exprimer et ainsi alimenter les réflexions à venir.

Il faut rappeler que ces échanges ont eu lieu alors même que le contenu d'une future ordonnance, qui permettra de déroger aux dispositions du Code de l'éducation, est encore inconnu.

Ces échanges ont donc permis de recueillir différents avis, dont ce document réalise la synthèse. Le moment venu, les instances de l'Université auront à se prononcer sur tous ces sujets.

Il est entendu que les positions résumées ci-dessous sont celles de certains membres du groupe et non de la totalité des participants.

# 1. LE PRESIDENT DE LA NOUVELLE UNIVERSITE A NANTES

Les propositions adressées aux membres du groupe de travail ne modifient pas de manière significatives la situation actuelle et n'appellent pas de réactions particulières.

Un point suscite néanmoins des échanges : le Président donnerait à la tutelle un avis sur la nomination des chefs d'établissement membres.

- Il convient sans doute d'opérer ici une distinction selon le statut de ces membres.
- En effet, il paraît difficilement envisageable d'appliquer cette règle à un organisme de recherche national tel que l'INSERM.
- Par ailleurs le CHU est soumis à des dispositions particulières, imposées par le Code de la santé publique.
  - o Sur ce point, il est rappelé que les CHU ont l'obligation de conventionner avec une université. Par ailleurs, à l'échelle nationale, les universités et les CHU ont entamé une réflexion pour organiser une gouvernance plus forte et plus intégrée et développer leurs missions conjointes.
- Cette proposition n'est sans doute applicable qu'aux membres ayant la qualité d'EPSCP (Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel)
  - o Le projet de Nouvelle Université à Nantes a d'ailleurs, notamment, pour but de revisiter les relations historiques entre l'Université et les Écoles.

## 2. LE DIRECTOIRE

Est souligné le fait que l'on crée ici une nouvelle instance alors que l'objectif est de simplifier le fonctionnement de l'Université.

Il est rappelé que la configuration de la nouvelle Université sera différente de celle que l'on connaît aujourd'hui puisqu'elle intégrera des établissements membres, tels que le CHU et Centrale Nantes. Il faut donc en tirer les conséquences sur le plan de la gouvernance. C'est ce qui explique la création du directoire.

## 3. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Sur le nombre de membres

- La légitimité des indications figurant dans le dossier NExT est questionnée.
- La représentation des enseignants-chercheurs, des BIATSS et des étudiants est déjà jugée faible au regard de la taille de l'établissement.
  - o Dans cette logique, il n'y a pas lieu de réduire le nombre de membres siégeant au CA.

- Dans le même sens, il est affirmé que le CA est l'instance la plus importante de l'université et en conséquence, il ne faut pas réduire le nombre de ses membres.
- A l'inverse, il est jugé pertinent de réduire le nombre de membres siégeant au CA car il faut « alléger » l'existant, notamment pour permettre aux instances des pôles de bien fonctionner.
  - o Autrement dit, il faut veiller à ne pas solliciter trop de collègues pour les instances centrales car il faudra les mobiliser pour celles des pôles.
- Il est par ailleurs affirmé que le nombre de sièges au CA n'est pas une question centrale. Ce qui est essentiel, c'est la représentativité des personnes élues. On peut donc concevoir la création d'un CA plus restreint dès lors qu'il est représentatif des personnels et des étudiants.

### Sur la composition du Conseil

- Il ne paraît pas logique de faire figurer le représentant de l'INSERM dans les personnalités extérieures alors que l'INSERM est membre fondateur de la NUN
  - o Il serait plus pertinent de permettre aux membres de l'INSERM qui travaillent au sein de l'Université de Nantes de prendre part au vote qui permettra de désigner les élus siégeant au CA
- Les personnalités extérieures devraient notamment représenter les deux axes de l'initiative NEXt : Santé du futur et Industrie du futur.
- S'agissant des établissements membres de la NUN, il est affirmé que s'ils intègrent l'université, leurs personnels et leurs étudiants devraient être électeurs et éligibles au CA.
- Sur la constitution des listes au moment des élections, l'idée d'avoir recours à un panachage pour assurer la représentativité des candidats paraît intéressante. Elle pourrait être appliquée aux enseignants-chercheurs comme aux BIATSS.
- On s'interroge sur la pertinence de la distinction actuelle entre les collèges A (professeurs) et B (maîtres de conférences). On pourrait constituer un seul collège pour les enseignants-chercheurs.
- La représentation égale des professeurs et des maîtres de conférences dans la composition du CA actuel est questionnée
  - o Elle ne reflète pas la réalité, les maîtres de conférences étant plus nombreux que les professeurs
  - o Toutefois, il peut être logique de solliciter davantage les professeurs pour ce type de fonction, leur situation devant les conduire à assumer davantage de responsabilités.
- La question de la parité femme-homme est abordée. Son intérêt est souligné.

### Sur le ratio représentants des personnels et étudiants/membres extérieurs

- Pour les raisons déjà évoquées (faible représentation des enseignants-chercheurs, BIATSS et étudiants au CA), il ne paraît pas pertinent de renforcer la présence des personnalités extérieures, lesquelles sont d'ailleurs souvent absentes.
- A l'inverse, il est souligné que la présence de personnalités extérieures permet de garantir l'ouverture de l'université sur le monde.
  - o Dans certaines composantes, ces personnalités extérieures constituent un réel atout.

## 4. CAC CENTRAL/CONSEIL DE LA FORMATION, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Deux hypothèses sont envisagées ici, selon que des CAC de pôles sont créés ou non.

### Sur le fonctionnement actuel du CAC

- Le fonctionnement actuel du CAC n'est pas jugé pleinement satisfaisant, beaucoup de temps est consacré au traitement de dossiers qu'il serait plus pertinent d'examiner au niveau des pôles. La stratégie de l'établissement ne peut pas être discutée dans cette instance.
- Le CA n'a pas de rôle décisionnaire, les décisions étant prises en Commission recherche ou en Commission de la formation et de la vie universitaire puis en Conseil d'administration.

### Sur la création d'une instance centrale transversale (formation, recherche, innovation)

- Cette instance serait centrée sur la stratégie de l'établissement et permettrait de garantir une dynamique et une cohérence entre les pôles.
  - o Les pôles, dotés d'un CAC décisionnel, pourraient statuer sur les questions opérationnelles, de manière plus rapide et efficace qu'une instance centrale.
  - o Il s'agirait donc bien d'alléger et de déconcentrer la gestion.
- Le rapprochement de la formation, de la recherche et de l'innovation dans une instance unique est une bonne idée.
- Il faudrait veiller à l'articulation de cette instance avec celle des composantes.
- S'agissant de la composition de cette instance
  - o Cette instance centrale pourrait être composée exclusivement de membres des CAC des pôles.
    - Chaque CAC de pôle élirait en son sein ses représentants dans cette instance centrale.
    - Ainsi, les personnes siégeant dans cette instance seraient au fait des actions menées sur le terrain.
    - Cela garantirait le lien entre cette instance et les CAC des pôles.
    - Cette hypothèse présente toutefois un inconvénient : la stratégie de l'établissement ne peut pas être l'addition de la stratégie des pôles.
  - o Une autre option pourrait être la suivante : chaque CAC de pôle élirait en son sein un représentant dans cette instance centrale. Par ailleurs, 16 personnes seraient élues par les personnels et étudiants (8 EC dont au moins 4 HDR, 4 BIATSS et 4 représentants des étudiants)
    - L'hypothèse est jugée intéressante et de nature à écarter l'inconvénient évoquée précédemment
    - Est évoquée la possibilité d'une répartition différente des sièges : 50% des membres de l'instance seraient issus des CAC de pôle et 50% seraient élus au suffrage direct.
- La présence de personnalités extérieures dans cette instance pourrait être intéressante

## **5. LE CONSEIL UNIVERSITAIRE DES RELATIONS INTERNATIONALES (CURI)**

La préservation d'une instance dédiée aux relations internationales est importante mais il faut réfléchir à une évolution de sa composition et de son fonctionnement.

Cette instance est importante notamment dans le cadre des actions menées avec la région

- Le CURI semble d'ailleurs être une instance plus connue et reconnue à l'extérieur de l'établissement qu'à l'intérieur.

Le CURI devrait se concentrer sur la stratégie de l'établissement et déléguer des compétences aux pôles.

Son fonctionnement devrait être simplifié, ses travaux devraient être mieux connus et partagés.

## **6. LE COMITE D'ORIENTATION STRATEGIQUE (COS)**

La création d'une telle instance serait une innovation. Elle permettrait d'ouvrir très largement l'université sur son environnement. Le lien avec les enjeux tenant à l'insertion professionnelle des étudiants est évoqué.

On peut toutefois s'interroger sur la légitimité d'une telle instance qui donnerait un avis sur la stratégie de l'Université sans que les personnels de cette dernière y soient représentés

- Il est rappelé que le COS ne serait pas une instance décisionnaire.
- La présence du président et des vice-présidents pourrait être intéressante.

Le nom donné à cette instance est discuté, l'opportunité de faire apparaître son rôle consultatif dans son intitulé est abordée.

## **7. LE COMITE D'HYGIENE DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT) ET COMITE TECHNIQUE (CT)**

CHSCT et CT subsisteront naturellement au niveau central.

Il est important de préserver l'existence des CHSCT de site

- Par essence, ces comités doivent être proches des personnels.
- La création de CHSCT de pôle n'est pas jugée pertinente, c'est ici la logique de site qui doit prévaloir.

Est discutée la pertinence d'ouvrir ces instances à des représentants des établissements membres de la NUN, à titre consultatif

- Une telle démarche pourrait avoir un sens pour le CHSCT, compte tenu de ses missions.

L'ouverture du CHSCT aux étudiants pourrait également être pertinente.

## **8. REMARQUES FINALES**

Pour assurer le bon fonctionnement de l'établissement il est important de prévoir :

- Des réunions régulières du directeur de pôle et des directeurs de composante.
- Des réunions de tous les directeurs de pôle et de tous les directeurs de composante avec le président et son équipe (1/ semestre par exemple).
- Des réunions de tous les directeurs d'unités de recherche avec le vice-président en charge de la recherche.
- L'animation de réseaux de correspondants de pôle par les vice-présidents, dans les domaines pertinents.

Ces points font consensus.